

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 167

26 janvier 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|------|--|------|
| Andalar Invest S.A. | 7999 | HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l. | 8011 |
| Armando et Isabel s.à r.l. | 7970 | Home & Building Concept | 7997 |
| Assurfinmo S.à r.l. | 7985 | Immo Sharp S.A. | 7985 |
| Astraeus Limited SA | 7994 | Infopartners S.A. | 7973 |
| Bati-Pose S.à r.l. | 7991 | Lopes Agence Générale S.à.r.l. | 7984 |
| Berlin & Co Capital S.à r.l. | 7986 | Lucide Europe S.A. | 7971 |
| Bewa-Invest Sàrl | 7981 | Malonim S.à r.l. | 8001 |
| Bingen S.A. | 7998 | Mediview Real Estate Luxembourg S.A. ... | 7973 |
| Bond Holdco III S.à r.l. | 8008 | New Immo Sud S.à r.l. | 7998 |
| Bond Subco III S.à r.l. | 8010 | Obelix S.A. | 7971 |
| Büko Immobilien S.A. | 7971 | Perlattilia S.A. | 7986 |
| Cian | 7983 | Pipana Invest S.A. | 7972 |
| Comilu S.à.r.l. | 7972 | Pyramides | 7984 |
| Croq'Chalet Sàrl | 8016 | RA Investments Luxembourg I S.à r.l. ... | 8014 |
| Dakhla SA | 7986 | Realty Business Center S.A. | 7970 |
| David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. | 8008 | Route 66 Luxembourg S.à r.l. | 7978 |
| David Brown Systems S.à r.l. | 8010 | Route 66 Properties S.A. | 7978 |
| EURO VL Luxembourg S.A. | 7974 | Sage Holdings S.à r.l. | 8014 |
| F.G.Ba S.à.r.l. | 7970 | SunRelaX S.à r.l. | 7973 |
| Fibavco Holding S.A. | 7976 | Technos Holding S.A. | 7994 |
| Five Management S.A. | 7981 | Technos S.A., Société de gestion de Patri- moine Familial | 7994 |
| GE Financing (Luxembourg) S.à r.l. | 7996 | The European Acquisition Company 3 S.à r.l. | 7984 |
| General Electric Services Luxembourg S.à r.l. | 7996 | UBS Multi Manager Access | 7991 |
| Geniebat | 8011 | Vanirent S.A. | 7970 |
| Geula Finance S.à r.l. | 7991 | Vecchia Roma Sàrl | 8016 |
| Green Capital S.A. | 7999 | Vivacon Lux One S.à.r.l. | 7971 |

Realty Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.565.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006451/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01776. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

F.G.Ba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 82.691.

Le Bilan abrégé au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006681/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Armando et Isabel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 46, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 55.843.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006444/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02689. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Vanirent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.411.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006452/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01779. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Büko Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 104.346.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006446/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05681. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Obelix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 72.984.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006445/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05665. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Lucide Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 93.809.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006447/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05730. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Vivacon Lux One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.691.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006666/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Comilu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.219.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit chypriote "AZELINE LIMITED, avec siège social à 13, Agiou Prokopiou Street, CY-2406 Nicosie, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 219651,

détentrice de trois mille trois cents (3.300) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Pascal COLLET, employé privé, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "COMILU, S. à r.l." (numéro d'identité 1996 24 11 633), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.219, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 102 du 4 mars 1997 et dont les statuts ont modifiés suivant décision de l'associé unique datée du 29 novembre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 499 du 29 mars 2002, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009, et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange; il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLLET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3849. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme sur papier libre délivrée à la société à sa demande, par Me Georges d'HUART, en remplacement de Me Alex WEBER, empêché, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009005945/236/39.

(090003235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pipana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 119.956.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006676/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Infopartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.
R.C.S. Luxembourg B 17.719.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Signature

Luxembourg

Référence de publication: 2009006670/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11482. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Mediview Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.836.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006669/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09003. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

SunRelaX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz.
R.C.S. Luxembourg B 124.003.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Domenico CORALLO, employé privé, né à Bitonto (Italie) le 6 mai 1958, époux de Madame Marie Elisabeth FERRO, demeurant à L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Mademoiselle Ana FORTES DA LUZ, commerçante, née à Ettelbruck le 15 septembre 1975, matricule n° 1975 09 15 089, demeurant à L-7721 Colmar-Berg, 26, Enneschte Wee,

cinquante et une (51) parts sociales de la société à responsabilité limitée SunRelaX S.à r.l. " avec siège social à L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 813 du 8 mai 2007, numéro RCS B 124.003

pour le prix de cinquante et un euros.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

A l'instant Madame Marie Elisabeth FERRO, comptable, demeurant à Reisdorf, agissant en sa qualité de gérante de la prédite société, déclare accepter au nom de la société la présente cession, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Mademoiselle Ana FORTES DA LUZ, sera propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société SunRelaX S.à r.l..

A la suite de cette cession, les associés requièrent le notaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. Melle Ana FORTES DA LUZ, préqualifiée, cinquante et une parts sociales | 51 |
| 2. Monsieur Domenico CORALLO, prénommé, quarante-neuf parts sociales | 49 |
| TOTAL: cent parts sociales | 100 |

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

1. l'exploitation d'un centre de beauté avec toutes sortes de soins en relation avec l'esthétique et la remise en forme du corps et de l'esprit ainsi que la vente de produits de beauté;
2. l'exploitation d'un salon de bronzage, d'un bureau comptable ainsi que la conception, la mise en place et l'administration de structures fiscales et la prestation de tous services de comptabilité, agent ou mandataire commercial et industriel. La société pourra prêter tous services de bureau généralement quelconques en ce compris les travaux de comptabilité."

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer comme deuxième gérante Madame Ana FORTES DA LUZ, commerçante, née à Ettelbruck, le 15 septembre 1975, demeurant à L-7721 Colmar-Berg, 26, Enneschte Wee.

Les associés déclarent de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

- la société sera engagée pour la branche reprise sous sub. 1 de l'objet social par Madame Ana FORTES DA LUZ, prénommée;
- la société sera engagée pour la branche reprise sous sub. 2 de l'objet social par Madame Marie Elisabeth FERRO, comptable, née à Grevenmacher, le 8 mai 1961, demeurant à L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Corallo, Fortes Da Luz, Fero, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2008. Relation: DIE/2008 /11130. Reçu douze euros 12,00 EUR.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 6 janvier 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009005818/234/64.

(090003050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EURO VL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO VL LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.050, constituée suivant acte reçu en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1821 du 30 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1652 du 4 juillet 2008, page 79271.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-José FERNANDES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine MEISTER-TESTART, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Qu'en vertu de l'Article 13.4 des statuts, le capital étant représenté intégralement, l'Assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que cent pour cent (100%) des dix mille six cent soixante (10.660) actions du capital social de la Société, actuellement fixé à dix millions six cent soixante mille euros (€ 10.660.000.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de dix millions d'euros (€ 10.000.000.-), pour le porter de son montant actuel de dix millions six cent soixante mille euros (€ 10.660.000.-) à vingt millions six cent soixante mille euros (€ 20.660.000.-), par l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription et libération des dix mille (10.000) actions nouvelles comme suit par:

| | |
|--|---------------|
| - SOCIETE GENERALE BANK & TRUST: | 5.500 actions |
| - EURO-VL France: | 4.500 actions |

3.- Suppression de l'article 5.2 des statuts relatif au capital autorisé et renumérotation subséquente des aliéas suivants.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions d'euros (€ 10.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de dix millions six cent soixante mille euros (€ 10.660.000.-) à vingt millions six cent soixante mille euros (€ 20.660.000.-), par l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des dix mille (10.000) actions nouvelles, les actionnaires actuels:

a) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social à Luxembourg, pour cinq mille cinq cents (5.500) actions;

b) EURO-VL FRANCE, ayant son siège social à Paris, France, pour quatre mille cinq cents (4.500) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires actuels, prénommés, représentés par Madame Catherine MEISTER-TESTART, prénommée, en vertu de deux des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux dix mille (10.000) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de dix millions d'euros (€ 10.000.000), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 5.2 des statuts relatif au capital autorisé de la société et de renuméroter les alinéas suivants.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à vingt millions six cent soixante mille euros (€ 20.660.000.-), représenté par vingt mille six cent soixante (20.660) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

5.2. Par ailleurs, le capital social pourra être augmenté ou réduit, sans pour autant tomber en-dessous de EUR un million cinq cent mille (1.500.000,-), par résolution des actionnaires prises conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts par l'Article 17.

En cas d'augmentation de capital, la souscription sera, à moins que l'Assemblée Générale en décide autrement, réservée aux actionnaires en proportion du nombre de leurs actions, la part d'un actionnaire qui n'exerce pas son droit de souscription revenant aux autres actionnaires en proportion du nombre de leurs actions.

5.3. Les actions sont et resteront nominatives. La Société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire des droits et afférents.

5.4. Dans les conditions prévues par la loi, la Société peut procéder au rachat de ses propres actions.

5.5. Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable des actionnaires en Assemblée Générale. La décision de l'Assemblée Générale doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande d'agrément qui devra identifier le cessionnaire prévu.

L'Assemblée Générale ne pourra pas refuser son agrément si le cessionnaire désigné est une société directement ou indirectement contrôlée par le cédant ou par l'actionnaire contrôlant le cédant ou qui, directement ou indirectement, contrôle, ou dont l'actionnaire contrôle, le cédant. Aux fins de ce qui précède, on entend par contrôle toute situation dans laquelle une société détient la majorité du capital de l'autre, ou exerce la majorité des droits de vote de l'autre ou a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'Administration de l'autre.

En cas de refus d'agrément, l'assemblée pourra faire acheter les actions par la Société sous les conditions prévues par la loi ou par un ou plusieurs autres acquéreurs. A ce dernier effet, les autres actionnaires de la Société auront un droit de préemption en proportion de leurs participations respectives dans la Société. L'achat se fera sur la base d'une valeur d'action égale au total de l'actif net tel qu'il résultera du dernier bilan approuvé par les actionnaires à la date de la cession, divisé par le nombre d'actions.

L'achat et le paiement du prix se feront dans un délai de deux mois à partir de la date de refus.

A défaut de décision dans le délai de deux mois à compter de la réception de la demande d'agrément qui devra identifier le cessionnaire prévu, et, en cas de refus, à défaut d'achat selon ce qui précède, le cédant pourra céder ses actions au cessionnaire qu'il aura désigné, et ce pendant les deux mois de l'expiration du délai prévu".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-sept mille (€ 57.000.-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. BECKER, M-J. FERNANDES, C. MEISTER-TESTART, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44232. Reçu à 0,5%: cinquante mille euros (50.000.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009005950/211/109.

(090003188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Fibavco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.342.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FIBAVCO HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.342, constituée suivant acte reçu le 9 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 21 janvier 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 23.500 (vingt-trois mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.617.789,- (un million six cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt neuf euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.288.000,- (cinq millions deux cent quatre-vingt huit mille euros) à EUR 3.670.211,- (trois millions six cent soixante dix mille deux cent onze euros) par remboursement aux actionnaires concernés au prorata de leur participation dans le capital de la société;
3. Le capital social est désormais EUR 3.670.211,- (trois millions six cent soixante dix mille deux cent onze euros) représenté par 23.500 actions sans désignation de valeur nominale;
4. Autorisation au Conseil d'Administration de mettre en conformité les certificats d'actions avec les résolutions prises ci-dessus;
5. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 3.670.211,- (trois millions six cent soixante dix mille deux cent onze euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.670.211,- (trois millions six cent soixante dix mille deux cent onze euros) à EUR 7.340.422,- (sept millions trois cent quarante mille quatre cent vingt-deux euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.617.789,- (un million six cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt neuf euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.288.000,- (cinq millions deux cent quatre-vingt huit mille euros) à EUR 3.670.211,- (trois millions six cent soixante dix mille deux cent onze euros) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur au pair comptable et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé de EUR 7.340.422,- (sept millions trois cent quarante mille quatre cent vingt-deux euros) et d'autoriser au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, et acceptent de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.670.211,- (trois millions six cent soixante dix mille deux cent onze euros) représenté par 23.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 7.340.422,- (sept millions trois cent quarante mille quatre cent vingt-deux euros), qui sera divisé en 47.000 (quarante-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte ayant instauré le capital autorisé, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances, par émission des emprunts obligataires convertibles ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. DUMONT, E. BELEY, S. COLLEAUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47491. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009005949/211/98.

(090003195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**Route 66 Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Route 66 Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.442.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur John BOOTH, commerçant, né à Nottingham (Grande-Bretagne) le 17 mai 1950, demeurant à L-1660 Luxembourg-ville, Grand'rue 22;

2. La société anonyme ZIEGLER-SCHMIT HOLDING SA, avec siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 83.126, (matr: 2001 40 03 968),

ici représentée par Monsieur Philippe BOSSICARD, comptable, né à Bastogne (Belgique) le 26 juin 1951, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare, détenant l'entièreté des parts de ladite société.

Les comparants ès qualités préqualifiés, actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée "ROUTE 66 LUXEMBOURG S.à r.l." avec siège social à L-8399 Windhof, 3-5, "route d'Arlon, (matr: 1999 24 04 682)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.442,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 494 du 28 juin 1999, modifiée pour la dernière fois par un acte de notaire instrumentaire en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C page 73061 de l'année 2008;

lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social de ladite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide à l'unanimité de transformer la société en société anonyme et d'augmenter le capital au montant de trente-et un mille euros (31.000,00 €) par un versement en espèces de dix-huit mille six cent cinq euros et trente-deux cents (18.605,32 €) de sorte que le capital de TRENTE ET UN MILLE EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Le capital social sera représenté par 500 actions (cinq cents actions) de 62,00 € (soixante-deux euros) chacune.

2) L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société pour ne retenir que l'achat et la vente de propriétés privées et commerciales et de changer également le nom de la société en ROUTE 66 PROPERTIES SA.

3) L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs les personnes suivantes:

a) Monsieur Kevin George HARRIS, retraité, né le 22 août 1940 à Brighton, demeurant à Bramber House, Dawley Road 1EN Hayes, Middlesex, GB.

b) Monsieur Steven John WHITTAKER, employé privé, né à Brunley le 3 septembre 1967, demeurant à Southall, 382 Lady Margaret Road, Middlesex, GB.

c) Monsieur François SPAGNOLO, né le 3 juin 1956, employé privé, demeurant à L-3650 Kayl, 42, Grand'rue.

4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables pour une durée de six ans.

5) La société est valablement engagée par la signature de l'administrateur-délégué qui sera Monsieur François SPAGNOLO.

5) Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Philippe BOSSICARD, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

En conséquence de ce qui précède les statuts de la société sont changés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination ROUTE 66 PROPERTIES SA.

Art. 2. Le siège social est établi au Windhof.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet principal l'achat et la vente de propriétés commerciales et privées à l'exclusion de toute activité d'agent immobilier.

- et généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000) euros. Il est divisé en cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux (62) euros chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les "actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des co-actionnaires. Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant le même agrément unanime qui n'est cependant pas requis si les actions sont transmises à des descendants ou au conjoint survivant. Ces héritiers ne peuvent transmettre les actions à des non-associés que moyennant le consentement unanime des co-associés.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La mise en œuvre d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne comprend qu'un seul actionnaire, l'administration de la société se fera par un seul administrateur qui aura plein pouvoir pour engager la société par sa seule signature.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télé-copieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il est strictement interdit au conseil d'administration ou tout autre mandataire de vendre, mettre en gage, hypothéquer ou engager d'une quelconque autre façon les avoirs immobiliers ou mobiliers de la société sans avoir l'agrément écrit, signé et préalable des actionnaires de la société.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois d'octobre à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du solde du bénéfice net.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit l'entièreté des cinq cents actions créées.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-------------|
| 1) Monsieur John BOTH | 450 actions |
| 2) ZIEGLER-SCHMIT HOLDING SA | 50 actions |
| Total | 500 actions |

Art. 18. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,00 €).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOOTH, P. BOSSICARD, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2008. DIE/2008/11028. Reçu quatre-vingt-treize euros trois cents. 18.605,32 EUR à 0,50%= 93,03 EUR

Le Receveur (Signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 18 décembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009005986/4917/145.

(090002922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Five Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 105.007.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006672/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bewa-Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.021.

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société BEWECO EMB INVEST S.A., avec siège social à L-3372 Leudelange, 63 Zone d'Activités Am Bann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 96680, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucien BERTEMES, directeur, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

2.- Madame Véronique MARQUET, employée privée, demeurant à F-53370 Saint Pierre des Nids, ici représentée par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

3.- Monsieur Gilles DE PORET, employé privé, demeurant à F-61420 La Ferrière-Bochard, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

4.- Monsieur Luc BAEYENS, employé privé, demeurant à F-59700 Marcq en Baroeul, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

5.- Monsieur Ludovic VIEL, employé privé, demeurant à F-72190 Sarge les le Mans, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

6.- Monsieur Gabriel FAVREAU, employé privé, demeurant à F-53000 Champfremont, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

7.- Monsieur Jacky BARRAULT, employé privé, demeurant à F-61250 Mieuxcé La Bichonnière, ici représenté par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53 rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 octobre 2008;

lesquels pouvoirs, après avoir été signés "ne varietur" par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexé aux présentes aux fins de formalisation

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit déclarent qu'ils sont les seuls associés, de la société à responsabilité limitée BEWA-INVEST S.à.r.l., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36 avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.021, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1085, en date du 29 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale des associés sous seing-privé du 9 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 430, en date du 7 août 1997,

modifiés suivant acte de cession de parts sous seing-privé en date du 30 juin 2005, non enregistré, ni déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, dont un original après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Les parts sociales de la société BEWA INVEST S.à.r.l se trouvent actuellement réparties comme suit: Mme Véronique MARQUET, prédate, 385 parts

| | |
|--|-------------------|
| - BEWECO EMB INVEST S.A., prédate | 385 parts |
| - Monsieur Gabriel FAVREAU, prédat | 385 parts |
| - Monsieur Jacky BARRAULT, prédat | 385 parts |
| - Monsieur Luc BAEYENS, prédat | 385 parts |
| - Monsieur Ludovic VIEL, prédat | 385 parts |
| - Monsieur Gille DE PORET, prédat | 385 parts |
| Total: | <u>2695 parts</u> |

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mamer, et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

L'adresse du siège est fixée à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Livoir, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14015. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni.

Acte de confirmation de cession d'actions

L'an deux mille cinq, le 30 juin

1. Beweco EMB Invest S.A., représentée par son administrateur délégué Monsieur Bertemes Lucien

Représentant la partie acheteuse

2. Bertemes Lucien, associé de Bewa Invest SàRL (La société), avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9 rue de l'ordre de la couronne de chène

Représentant la partie vendeuse

La présente vaut confirmation formelle et irrévocable de l'opération de cession d'actions qui s'est effectuée le 30 juin 2005 avec effet au 30 juin 2005 qui est ci-dessus décrite:

Entre les soussignés:

1. Beweco EMB Invest S.A. représentée par son administrateur de société Monsieur Bertemes Lucien
2. Lucien Bertemes qui cède 385 parts sociales pour la somme de 3.850,00 €

Fait à Luxembourg en trois exemplaires ce 30 juin 2005.

Beweco EMB Invest S.A.

Bertemes Lucien

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009005995/203/92.

(090003026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Cian, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.725.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Nicolas BECQUART, né à Amiens, le 3 juillet 1968, demeurant rue Gambetta, 80250 Jumel (France), devenu propriétaire de cent (100) pourcents des actions,

Ici représenté par Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

En vertu d'une procuration sous seing privé, donnée laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul actionnaire de la société anonyme «CIAN», dont le siège social est situé L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, le 13 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations du 19 mai 2005, numéro 465,

Et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.725,

Que le capital social de la société «CIAN» SA est de trente et un mille euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune.

Que la société ne possède ni d'immeuble ni de parts d'immeuble.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, constate que la société n'a plus exercé d'activité depuis le 31 décembre 2007 et décide de prononcer sa dissolution avec effet au 31 décembre 2007,

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «CIAN» SA,

Qu'il déclare être solidairement et indivisiblement investis de tout l'actif de la société, expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur et au Commissaire démissionnaires pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: Nicolas BECQUAR, rue Gambetta, 80250 Jumel en France.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 décembre 2008 - WIL/2008/1063 - Reçu douze euros = 12,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009005813/2724/48.

(090003030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Lopes Agence Générale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 112.782.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006664/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08585. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pyramides, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.764.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006448/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01767. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

The European Acquisition Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.704.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 novembre 2008

1. Il résulte d'une décision des autorités compétentes de la ville de Muscat, Sultanat d'Oman, que le code postal de la ville de Muscat a été modifié et sera désormais 100 au lieu de 113.

Par conséquent, il convient de lire l'adresse de Mesdames Sharifa Al-Busaidy et Jamila Al-Jabri, gérants A de la Société, comme suit:

State General Reserve Fund Waljat Street, Way 9105

P.C. 100, Muscat Sultanat d'Oman

2. Par ailleurs, il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 11 novembre 2008, que:

- La Société a accepté la démission de Madame Rawan Al-Said en tant que gérant A de la Société avec effet au 11 novembre 2008.

- Madame Naima Al-Barwani, née le 8 mai 1974 à Portsmouth (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au State General Reserve Fund, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, a été nommée en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 11 novembre 2008 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Naima Al-Barwani, gérant A
- Madame Sharifa Al-Busaidy, gérant A
- Madame Jamila Al-Jabri, gérant A

- Luxembourg International Consulting SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The European Acquisition Company 3 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009006183/5499/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Immo Sharp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 49.770.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006665/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08583. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Assurfimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 69, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.501.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit panaméen "SONCARL DEVELOPMENT CORP.", établie et ayant son siège social à Panama-City, Via Espana and Elvira Mendez Street, (République de Panama),

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu d'une procuration générale lui délivrée, une copie de ladite procuration générale, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Jean-Marc METZDORF, courtier en assurances, né à Metz, (France), le 7 décembre 1961, demeurant à L-3377 Leudelange, 69, rue de la Gare,

ici représenté par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "ASSURFIMMO S.à r.l.". (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3377 Leudelange, 69, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118501, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1935 du 13 octobre 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa entre les alinéas actuels 2 et 3, la teneur de ce nouvel alinéa est la suivante:

"La société a en outre pour objet la promotion immobilière."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent trente euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: JOURDAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2008. Relation GRE/2008/5062. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005992/231/43.

(090003000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Perlattilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 26, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.214.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006680/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Dakhla SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.771.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006449/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01769. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Berlin & Co Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.539.

In the year two thousand and eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

B & CO PRIVATSTIFTUNG, a Private trust, incorporated and existing under the laws of Austria, registered with the Austrian Commercial Register under number FN 286126 Z, having its registered office at 2, Arenbergstrasse, A-5020 Salzburg, Austria (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2008,

the said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party appearing in its capacity as Sole Shareholder of BERLIN & CO CAPITAL S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123539, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and incorporated by a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 15 March 2007 under number 380, page 18194 (the "Company"), and whose articles of association (the "Articles") were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 October 2008, not yet published in the Mémorial C,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16.5 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reorganise the management provisions of the Articles and therefore to amend Chapter III. - Management of the Articles, which shall read as follows:

"Chapter III. - Management

Art. 10. Management

10.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

10.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 11. Board of managers - Fees and expenses. Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, the managers are entitled to the fees and reimbursement for their reasonable expenses resulting from their duties as member of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the sole manager or of the board of managers

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

12.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one manager.

Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

14.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers

15.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

15.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

15.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

15.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

15.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

15.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

15.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

15.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 17.2, 18.3 and 18.4 of the Articles, in order to reflect the above amendments, which shall now read as follows:

17.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

18.4 Notwithstanding the precedent provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Chapter VII. - Applicable law of the Articles by deleting of the definition of "Cheyne" in order to reflect the above amendments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr. Mathias Hink, Mr. Brian McMahon and Ms. Esther Raudszus as managers of the Company, with immediate effect.

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to Mr. Mathias Hink, Mr. Brian McMahon and Ms. Esther Raudszus for the performance of their duties as managers of the Company until then. Further discharge will be granted at the occasion of the passing of the shareholder's resolutions resolving upon the approval of the next annual accounts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect Mr. Dr. Malte Berlin, born on 28 January 1960, in Vienna, Austria, with professional address at Arenbergstrasse 2, A-5020 Salzburg, Austria, and Mr. Dr. Johannes Edelsbacher, born on 5 April 1944, in Schöder, Austria, with professional address at Ernst-Grein-Strasse 14A, A-5026 Salzburg, Austria, as new managers of the Company for an undetermined period.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the board of managers of the Company is as from the date of the present resolutions composed as follows:

- Dr. Malte Berlin; and
- Dr. Johannes Edelsbacher.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

B & CO PRIVATSTIFTUNG, un "Private trust", créé et existant conformément aux lois d'Autriche, immatriculé au Registre du Commerce autrichien sous le numéro FN 286126 Z, ayant son siège social au 2, Arenbergstrasse, A-5020 Salzburg, Autriche, (l'"Associé Unique") ici représentée par [*], employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2008,

la procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de BERLIN & CO CAPITAL S.À R.L., une société à responsabilité limitée, créée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123539, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et constituée selon un acte instrumenté par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 15 mars 2007, numéro 380, page 18194 (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été amendés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 octobre 2008, pas encore publié au Mémorial C,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16.5 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de réorganiser les dispositions sur la gérance des Statuts et pour ce faire de modifier le Titre III. - Gérance des Statuts, comme suit:

"Titre III. - Gérance

Art. 10. Gérance

10.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

10.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 11. Le conseil de gérance - Rémunération et dépenses. Sous réserve des stipulations d'un Pacte d'Actionnaires, les gérants ont le droit à une rémunération et au remboursement des dépenses effectuées raisonnablement dans le cadre de leur mission et tant que membre du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 14. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

14.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

14.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance

15.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

15.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

15.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

15.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

15.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

15.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

15.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

15.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 17.2, 18.3 et 18.4 des Statuts, afin de refléter les modifications ci-dessus, comme suit:

17.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier Titre VII. - Loi applicable des Statuts en supprimant la définition "Cheyne" afin de refléter les modifications ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît la démission de M. Mathias Hink, M. Brian McMahon et Mme Esther Raudszus en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de donner décharge à M. Mathias Hink, M. Brian McMahon et Mme Esther Raudszus pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société jusque là. Décharge additionnelle sera donnée à l'occasion des résolutions de l'Associé Unique décidant sur l'approbation des prochains comptes annuels de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat M. Dr. Malte Berlin, né le 28 janvier 1960, à Vienne, Autriche, avec adresse professionnelle au Arenbergstrasse 2, A-5020 Salzburg, Autriche, et M. Dr. Johannes Edelsbacher, né le 5 avril 1944, à Schöder, Autriche, avec adresse professionnelle au Ernst-Grein-Strasse 14A, A-5026 Salzburg, Autriche, en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique reconnaît que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à partir de la date des présentes résolutions:

- Dr. Malte Berlin; et
- Dr. Johannes Edelsbacher.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48570. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009005944/211/241.

(090003278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

UBS Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.445.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour UBS Multi Manager Access

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Olivier Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009006801/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09016. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Bati-Pose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 26.229.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006671/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Geula Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.824.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) FONCIERE KONS S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 100.015, hereby represented by Mr Eric GILSON, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 10th, 2008; and

2) ESSEXWAY INVESTMENTS, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Re-

gistre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 100.113, Mr Eric GILSON, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 10th, 2008.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the sole partners of "Geula Finance S. à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 114.824, (the "Company") incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, dated February 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1007 dated May 23rd, 2006. The Articles of the Company have not yet been modified.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company "Geula Finance S. à r.l." into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers;
- 3) Full and entire discharge to be given to the managers;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) FONCIERE KONS S.A., une société anonyme, constituée et régis selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.015, ici représenté par Monsieur Eric GILSON, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 10 décembre 2008; et

2) ESSEXWAY INVESTMENTS, une société anonyme, constituée et régis selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.113, ici représenté par Monsieur Eric GILSON, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 10 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Geula Finance S. à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.824 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 20 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1007 daté du 23 mai 2006. Les articles de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la société «Geula Finance S. à r.l.»;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge à donner aux gérants;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les gérants, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2008. LAC/2008/52412. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009005812/5770/131.

(090003584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Astraeus Limited SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.549.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006450/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01774. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Technos S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Technos Holding S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 12.248.

L'an deux mil huit, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TECHNOS HOLDING S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 12.248, constituée suivant constituée suivant acte notarié reçu en date du 12 août 1974, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 188 de 1974, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 24 janvier 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 297 de 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues Doubet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sophie Di Lorenzo, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société d'un montant de CHF 900.000,00 (neuf cent mille Francs Suisses) par annulation de 9.000 (neuf mille) actions par remboursement des fonds aux Actionnaires.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à CHF 100.000,00 (neuf cent mille francs Suisses), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,00 (cent francs Suisses).

3. Changement de l'objet social par abandon du statut de société Holding régi par la loi du 31 juillet 1929, aux fins de transformer la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial (en abrégé SPF).

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, comme des espèces et avoirs détenus en compte, des actions, obligations, parts de sociétés cotées, devises, métaux précieux, des parts de SICAV ou de SICAR, des instruments financiers au sens de la Loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, au rang desquels figurent notamment toutes les valeurs mobilières entendues dans une vision élargie tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007, la SPF peut, à titre accessoire et purement gratuit, faire des avances ou cautionner les engagements des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société s'interdira d'exercer toute activité commerciale.

La société pourra de manière générale réaliser toute opération nécessaire à l'accomplissement de son objet en respectant les dispositions légales et réglementaires régies par la Loi du 11 mai 2007, sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial."

5. Modification de la raison sociale en "TECHNOS S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial", en abrégé "TECHNOS S.A., SPF".

6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de CHF 900.000,00 (neuf cent mille Francs Suisses) pour le porter de CHF 1.000.000,- (un million de francs suisses) à CHF 100.000,- (cent mille francs suisses) par annulation de 9.000 (neuf mille) actions par remboursement des fonds aux Actionnaires.

Ledit remboursement est soumis aux dispositions de l'article 69(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à CHF 100.000,00 (cent mille francs Suisses), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,00 (cent francs Suisses) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social par abandon du statut de société Holding régi par la loi du 31 juillet 1929, aux fins de transformer la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial (en abrégé SPF) de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, comme des espèces et avoirs détenus en compte, des actions, obligations, parts de sociétés cotées, devises, métaux précieux, des parts de SICAV ou de SICAR, des instruments financiers au sens de la Loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, au rang desquels figurent notamment toutes les valeurs mobilières entendues dans une vision élargie tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007, la SPF peut, à titre accessoire et purement gratuit, faire des avances ou cautionner les engagements des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société s'interdira d'exercer toute activité commerciale.

La société pourra de manière générale réaliser toute opération nécessaire à l'accomplissement de son objet en respectant les dispositions légales et réglementaires régies par la Loi du 11 mai 2007, sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "TECHNOS S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial", en abrégé "TECHNOS S.A., SPF" de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination "TECHNOS S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial", en abrégé "TECHNOS S.A., SPF"."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, S. DI LORENZO, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47998 Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005989/242/90.

(090003610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.825,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique GENERAL ELECTRONIC FINANCING C.V., une société hollandaise, ayant son siège social au 29, Leidseplein, NL-1017 PS Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée sous le n° 33251668 (l'associé unique) du 13 mai 2008, que la société GENERAL ELECTRIC SERVICES Luxembourg S.à r.l. (la société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L- 2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.661 que les contrats de:

- Monsieur Roeland Pels, Gérant A,
- Monsieur Stephen M. Parks, Gérant A,
- Monsieur Boris Eric Pierre Henry, Gérant B,
- Monsieur Gaurav Agrawal, Gérant B
- Monsieur Saadat Mahmood, Gérant B,

Ont été renouvelés le 13 mai 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009 et que:

- Monsieur Mark Andrews et Monsieur Fraser Kochan ont été révoqués en tant que gérant B de la société; avec effet au 29 Août 2007, et que

- Monsieur Ernst Frederik Kraaij, né le 11 novembre 1967 à Harbel, Liberia, résidant à Isaac Da Costalaan 15, 1401 GB Bussum, Pays-Bas,

a été nommé comme gérant A de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale avec effet immédiate et que

Monsieur Thomas Lafargue, né le 11 Juillet 1976 à Paris, France, résidant à 5 , rue aux Saussaies des dames, 57950 Montigny-les Metz, France,

a été nommé comme gérant B de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale avec effet immédiate

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL ELECTRIC SERVICES Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009006174/2460/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07520. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique GENERAL ELECTRIC LIGHTING SpA, une société italienne, ayant son siège social au 6, Via Vittore Pisani, I-Milano, (l'associé unique) du 27 juin 2008, que la société GE FINANCING (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L- 2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.197 que les contrats de:

- Monsieur Roeland Pels, Gérant A,
- Monsieur Saadat Mahmood, Gérant B,
- Monsieur Boris Eric Pierre Henry, Gérant B,
- Monsieur Robert E. Malitz, Gérant B,

ont été renouvelés le 27 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, et que:

- Monsieur Mark Andrews a été révoqué en tant que gérant A de la société;
 - Monsieur Fraser Kochan a été révoqué en tant que gérant B de la société avec effet au 29 Août 2007, et que
 - Monsieur Gaurav Agrawal, né le 19 Octobre 1972 à Koja, Rajasthan, Inde, ayant pour adresse professionnelle à Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street; Hamilton, HM11, Bermudes a été nommé comme gérant A de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale avec effet immédiate et que:
- Monsieur Thomas Lafargue, né le 11 Juillet 1976 à Paris, France, résidant à 5, rue aux Saussaies des dames, 57950 Montigny-les Metz, France,

Et

Monsieur Ernst Frederik Kraaij, né le 11 novembre 1967 à Harbel, Liberia, résidant à Isaac Da Costalaan 15, 1401 GB Bussum, Pays-Bas,

ont été nommés comme gérant B de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale avec effet immédiate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE FINANCING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009006178/2460/37.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07516. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

H.B.C., Home & Building Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 142.433.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gianni ORLANDO, gérant de société, né à Luxembourg, le 27 avril 1965, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Home & Building Concept", en abrégé "H.B.C.", établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142433, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678 du 3 novembre 2008,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet:

a) l'importation et l'exportation, l'achat et la vente de produits divers ainsi que toutes prestations de services aux entreprises et particuliers;

b) l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale effectuant notamment des travaux d'installations électriques, de câblage informatique, de transformations, de réparations, d'entretien, y compris l'achat et la vente en gros et en détail de tous produits y relatifs; et

c) l'exercice de l'activité d'installateur de systèmes d'alarmes et de sécurité.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Roberto MONTEBELLO, électricien, né à Luxembourg, le 26 juillet 1964, demeurant à L-2222 Luxembourg, 16, rue de Neudorf, comme gérant technique pour les branches d'activités b) et c) de l'objet social.

Troisième résolution

L'associé unique décide de restructurer la gérance de la Société en ce sens que l'actuel gérant unique Monsieur Gianni ORLANDO, préqualifié, occupera dorénavant les fonctions de gérant administratif et de gérant technique pour les activités reprises sous le point a) de l'objet social.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant administratif et d'un gérant technique."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ORLANDO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2008. Relation GRE/2008/5098. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005901/231/55.

(090002983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.261.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour la société

M^e Fernand ENTRINGER

Administrateur

Référence de publication: 2009006800/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06145. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

New Immo Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 38, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 119.643.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006674/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.071.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2009006683/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.527.

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANDALAR INVEST S.A." (numéro d'identité 1996 22 15 990), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 56.527, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 652 du 16 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 682 du 11 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social d'un montant de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000.-) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante et onze mille euros (€ 471.000.-) à trente et un mille euros (€ 31.000.-), par le remboursement à l'actionnaire d'un montant de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000.-).

2) Annulation de cent soixante et une (161) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Mise en liquidation de la société.

5) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

6) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

7) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000.-) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante et onze mille euros (€ 471.000.-) à trente et un mille euros (€ 31.000.-), par le remboursement à l'actionnaire d'un montant de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000.-).

L'assemblée décide en outre d'annuler cent soixante et une (161) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou partie de ses actions, il doit en avertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net tel que défini dans la loi pendant un délai de deux mois."

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques "ENTREPRISE BELLE VUE LTD", ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3848. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme sur papier libre, délivrée à la société sur demande, par Me Georges d'HUART en remplacement de Me Alex WEBER, empêché, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009005946/236/91.

(090003231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Malonim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.822.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth of November.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- BELSORG S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 8, place Marcel Broodthaerts, B-1060 Saint-Gilles, and registered with the Company Register under number 0891.985.274, and

- TOPAZE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107.505,

both here represented by Mr Gregory GUISSARD, Jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on November 13th, 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MALONIM S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies

and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at eleven thousand Great Britain Pound (GBP 11,000.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred ten Great Britain Pound (GBP 110.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.2 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision . Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred (100) shares by contribution in cash, so that the amount of ten thousand Great Britain Pound (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The subscription has been made as follows:

- TOPAZE LUXEMBOURG S.A., prenamed, has subscribed to fifty (50) shares by contribution in cash for an amount of five thousand five hundred Great Britain Pound (GBP 5,500.-);
- BELSORG S.A., prenamed, has subscribed to fifty (50) shares by contribution in cash for an amount of five thousand five hundred Great Britain Pound (GBP 5,500.-).

Estimate

For the purpose of the registration authorities the amount of GBP 11,000.- is valued at EUR 13,057.99.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - BELSORG S.A., prenamed; and
 - TOPAZE LUXEMBOURG S.A., prenamed.
2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- BELSORG S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 8, place Marcel Broodthaerts, B-1060 Saint-Gilles, et enregistrée auprès du registre des personnes morales sous le numéro 0891.985.274, et
- TOPAZE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.505,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Grégory GUISSARD, Juriste, résidant à Luxembourg, en vertu des procurations données le 13 novembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MALONIM S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2. La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée .

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dix livres sterling (GBP 110,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou telefax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.2 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14 Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17 Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les parties représentées comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La souscription ayant été faite de la manière suivante:

- TOPAZE LUXEMBOURG S.A., prénommée, a souscrit à cinquante (50) parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinq mille cinq cents livres sterling (GBP 5.500,-); et
- BELSORG S.A., prénommée, a souscrit à cinquante (50) parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinq mille cinq cents livres sterling (GBP 5.500,-).

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de GBP 11.000,- est évalué à EUR 13.057,99.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt, les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - TOPAZE LUXEMBOURG S.A., prénommée, et
 - BELSORG S.A., prénommée.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GUISSARD, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. LAC/2008/47975. Reçu à 0,5%: soixante-cinq euros trente et un cents (EUR 65,31)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-trois décembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005811/242/393.

(090003009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bond Holdco III S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B141248,

duly represented by Maître Thierry SOMMA, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid Clyde Blowers Capital S.à r.l., is the sole member of the company Bond Holdco III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B140252, (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company in David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company")."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he/she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141248,

dûment représentée par Maître Thierry SOMMA, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée Clyde Blowers Capital S.à r.l. est l'associée unique de la société Bond Holdco III S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140252, (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la Société en David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société")."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualité, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: SOMMA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2008. Relation GRE/2008/4931. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Jimglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006000/231/79.

(090002940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bond Subco III S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.251.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Bond Holdco III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B140252,

duly represented by Maître Thierry SOMMA, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid Bond Holdco III S.à r.l., is the sole member of the company Bond Subco III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 140251, (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company in David Brown Systems S.à r.l.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1^{er} of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of David Brown Systems S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company")."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he/she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Bond Holdco III S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140252, dûment représentée par Maître Thierry SOMMA, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée Bond Holdco III S.à r.l. est l'associée unique de la société Bond Subco III S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140251, (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la Société en David Brown Systems S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de David Brown Systems S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société")."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès qualités, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: SOMMA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2008. Relation GRE/2008/4930. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006001/231/78.

(090002936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Geniebat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.625.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006679/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.900.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984, and

Dorimer Limited, a limited liability company incorporated in Cyprus with its seat at Kennedy, 8 Athienitis Building, Flat/office 401, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus, and identification number HE 226962,

both here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established in November 2008.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.900, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 16, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1836, dated July 25, 2008, and which articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary dated October 21, 2008, not published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* yet.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, of one Euro (€ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of six hundred thirty-two thousand three hundred eighty-three Euro (€ 632,383.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to six hundred forty-four thousand eight hundred eighty-three Euro (€ 644,883.-) by creation and issue of five hundred sixty-nine thousand one hundred forty-five (569,145) new class A shares (the "Class A Shares") and of sixty-three thousand two hundred thirty-eight (63,238) new class B shares (the "Class B Shares"), all of which have a nominal value of one Euro (€ 1.-) and are vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up in nominal value together with a total share premium in the amount of three million eight hundred five thousand six hundred eighty-three Euro (€ 3,805,683.-) payable by the subscriber of the new Class A Shares and attributable to the Class A Shares.

Subscription - Payment

The shareholders resolve to waive their preferential right of subscription and to subscribe for the new shares as follows:

- HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., above mentioned, through its proxyholder, resolves to subscribe for the five hundred sixty-nine thousand one hundred forty-five (569,145) Class A Shares, at their total nominal value of five hundred sixty-nine thousand one hundred forty-five Euro (€ 569,145.-), together with a share premium in the total amount of three million eight hundred five thousand six hundred eighty-three Euro (€ 3,805,683.-) attributable to the Class A Shares, to be fully paid up by contribution in kind for the aggregate amount of four million three hundred seventy-four thousand eight hundred twenty-eight Euro (€ 4,374,828.-) by conversion of a receivable in the same amount it holds towards the Company; and

- Dorimer Limited, above mentioned, through its proxyholder, resolves to subscribe for the sixty-three thousand two hundred thirty-eight (63,238) Class B Shares, at their total nominal value of sixty-three thousand two hundred thirty-eight Euro (€ 63,238.-), to be fully paid up by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount it holds towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivables has been given to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mrs. Rachel Uhl, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contributions in kind described above, expressly agree with the descriptions of these contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

IV. The shareholders resolve to allocate the share premium in the amount of three million eight hundred five thousand six hundred eighty-three Euro (€ 3,805,683.-) to a share premium account attributable only to the Class A Shares.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at six hundred forty-four thousand eight hundred eighty-three Euro (€ 644,883.-) represented by five hundred eighty thousand three hundred ninety-five (580,395) Class A Shares and sixty-four thousand four hundred eighty-eight (64,488) Class B Shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984, et

Dorimer Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois de Chypre, ayant son siège social au Kennedy, 8 Athienitis Building, Flat/office 401, P.C. 1087, Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro HE 226962,

ici représentées par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données en novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.900, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1836 du 25 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, en date du 21 octobre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de catégorie A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-trois Euro (€ 632.383,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à six cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois Euro (€ 644.883,-) par la création et l'émission de cinq cent soixante-neuf mille cent quarante-cinq (569.145) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et de soixante-trois mille deux cent trente-huit (63.238) nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), étant investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions huit cent cinq mille six cent quatre-vingt-trois Euro (€ 3.805.683,-) payable par le souscripteur des nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et attribuable exclusivement aux Parts Sociales de Catégorie A.

Souscription - Paiement

Les associés décident de renoncer à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et de souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

- HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire les cinq cent soixante-neuf mille cent quarante-cinq (569.145) Parts Sociales de Catégorie A, à leur valeur nominale totale de cinq cent soixante-neuf mille cent quarante-cinq Euro (€ 569.145,-), ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions huit cent cinq mille six cent quatre-vingt-trois Euro (€ 3.805.683,-) attribuable aux Parts Sociales de Catégorie A, à libérer intégralement par apport en nature pour un montant total de quatre millions trois cent soixante-quatorze mille huit cent

vingt-huit Euro (€ 4.374.828,-) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue à l'encontre de la Société;

- Dorimer Limited, prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire les soixante-trois mille deux cent trente-huit (63.238) Parts Sociales de Catégorie B, et de les libérer entièrement à hauteur de soixante-trois mille deux cent trente-huit Euro (€ 63.238,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue à l'encontre de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur des créances a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Rachel Uhl, prénommé(e), qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Les associés décident d'allouer la prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent cinq mille six cent quatre-vingt-trois Euro (€ 3.805.683,-) à un compte de prime d'émission attribuable exclusivement aux Parts Sociales de Catégorie A.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois Euro (€ 644.883,-) représenté par cinq cent quatre-vingts mille trois cent quatre-vingt-quinze (580.395) Parts Sociales de Catégorie A et soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (64.488) Parts Sociales de Catégorie B."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-).

Déclaration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 19 novembre 2008. Relation LAC/2008/46463. Reçu vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix euros trente-trois cents (22.190,33 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009005943/211/160.

(090003288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

RA Investments Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Sage Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.163.

In the year two thousand and eight.

On the twelfth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

The company "Riverside Asia Childcare, LLC", registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4559153, with its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209

Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, represented by Mrs Valérie BERNS, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Sage Holdings S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 128163, incorporated by deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 9, 2007, published in the Mémorial C number 1410 of July 10, 2007 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 31, 2008, published in the Mémorial C number 2160 of September 5, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution:

The name "RA Investments Luxembourg I S.à r.l." is adopted by the company, article one, third paragraph of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1. (3rd paragraph).** The Company will exist under the name of "RA Investments Luxembourg I S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société "Riverside Asia Childcare, LLC", enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4559153, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Madame Valérie BERNS, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Sage Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128163, constituée par acte devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1410 du 10 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés par-devant le notaire soussigné, en date du 31 juillet 2008, acte publié au Mémorial C numéro du 2160 du 5 septembre 2008,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination "RA Investments Luxembourg I S.à r.l." est adoptée par la société, l'article un, troisième alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . (3^{ème} alinéa). La Société adopte la dénomination "RA Investments Luxembourg I S.à r.l."."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERNS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2008. Relation GRE/2008/5103. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005999/231/81.

(090002971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Vecchia Roma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 106.403.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006682/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Croq'Chalet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 51.638.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006685/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.
